

**DÉLIBÉRATION N° CA 24-41 DU 19 NOVEMBRE 2024**  
**relative à l'avenant n° 3 concernant la revalorisation du montant de la subvention**  
**versée par l'agence de l'eau Seine-Normandie à**  
**l'amicale du personnel de l'agence de l'eau Seine-Normandie**

Le conseil d'administration de l'agence de l'eau Seine-Normandie,

- Vu le code de l'environnement notamment les articles L.213-39, R.213-40 et R213-43,
- Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L.731-1 et suivants
- Vu le décret n° 2006-21 du 6 janvier 2006 relatif à l'action sociale au bénéfice des personnels de l'État,
- Vu la délibération n° CA 22-17 du 15 septembre 2022 portant approbation de la convention pluriannuelle de financement de l'amicale du personnel 2023-2026,
- Vu le dossier de la réunion du conseil d'administration du 19 novembre 2024.

**DÉLIBÈRE**

**Article 1**

Le conseil d'administration approuve l'avenant n° 3 de la convention pluriannuelle de financement de l'amicale du personnel de l'agence de l'eau Seine-Normandie relatif à l'évolution du montant de la subvention allouée à l'amicale du personnel, soit 770 € par adhérent et par an. La subvention prévisionnelle calculée pour 2025 s'élève donc à 292 600 €.

**Article 2**

La directrice générale est autorisée à finaliser et à signer l'avenant n°3 de la convention entre l'agence de l'eau Seine-Normandie et l'association amicale du personnel de l'agence de l'eau Seine-Normandie.

**La Secrétaire du conseil d'administration**  
**Directrice générale de l'agence**  
**de l'eau Seine-Normandie**

  
**Sandrine ROCARD**

**Le Vice-président**  
**du conseil d'administration**

  
**Denis MERVILLE**

## CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIF

2023-2026

### AVENANT N° 3

Conformément à l'Article 3 de la convention signée le 6 octobre 2022 entre l'agence de l'eau Seine-Normandie et l'amicale du personnel de l'agence de l'eau Seine-Normandie, l'agence de l'eau contribue financièrement pour un montant calculé par application d'un montant forfaitaire par agent adhérent à l'amicale :

Montant forfaitaire par adhérent : 770 €  
Nombre d'adhérents estimé : 380

Pour l'année 2025, le montant de la subvention est défini par la demande de l'amicale sur la base de son budget prévisionnel.

Soit : **770 € x 380 adhérents = 292 600 €**

Fait en double exemplaire, à Courbevoie, le

La directrice générale  
de l'agence de l'eau Seine-Normandie

Le président de l'amicale  
de l'agence de l'eau Seine-Normandie,

Sandrine ROCARD

André BOUVIL

## ANNEXE I

### LE PROJET DU BUDGET Année 2025

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
<b>60 – Achats</b>		<b>70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services</b>	
Prestations de services	188 600,00 €	Vente de prestations et marchandises	75 550,00 €
Achats marchandises	14 280,00 €	Participation des adhérents aux ANCV	135 000,00 €
ANCV	240 000,00 €		
<b>61 - Services extérieurs</b>		<b>74- Subventions d'exploitation</b>	
Locations entretien photocopieur	1 500,00 €	AESN NON AFFECTEE	187 600,00 €
Entretien et réparation		AESN ANCV	105 000,00 €
Assurance	500,00 €		
Documentation			
<b>62 - Autres services extérieurs</b>			
Rémunérations intermédiaires et honoraires	13 000,00 € -		
Publicité, publication			
Déplacements, missions	2 500,00 €		
Services bancaires, autres	560,00 €		
Maintenance site web	2 790,00 €		
<b>63 - Impôts et taxes</b>			
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes			
<b>64- Charges de personnel</b>			
Rémunération des personnels	32 000,00 €	RETOUR CPAM	0,00 €
Charges sociales	14 500,00 €		
Autres charges de personnel	1 000,00 €	75 - Autres produits de gestion courante	1 000,00 €
<b>65- Autres charges de gestion courante</b>	900,00 €	Cotisations	7 980,00 €
		Aides privées	
<b>66- Charges financières</b>		76 - Produits financiers	
<b>67- Charges exceptionnelles</b>		77- produits exceptionnels	
<b>68- Dotation aux amortissements</b>		78 – Reprises sur amortissements et provisions	
<b>CHARGES INDIRECTES RÉPARTIES AFFECTÉES</b>		<b>RESSOURCES PROPRES AFFECTÉES</b>	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres		SEJOUR REPORTE SUR RESERVE	0,00 €
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>512 130,00 €</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>512 130,00 €</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES[1]</b>			
86- Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860- Secours en nature		870- Bénévolat	
861- Mise à disposition gratuite de biens et services		871- Prestations en nature	
862- Prestations			
864- Personnel bénévole		875- Dons en nature	
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>TOTAL</b>	<b>0</b>
<b>La subvention de € représente du total des produits :</b> (montant attribué/total des produits) x 100.			

## ANNEXE II

### LE PROJET DU BUDGET DETAILLE Année 2025

BUDGET PREVISIONNEL AMICALE AESN 2025						
		DETAIL DEPENSES	DEPEN SES (€)		DETAIL RECETTES	RECETTES (€)
	DEPENSE S			RECETTES		
601110	Sportives (gym, piscine,,)		7 000,00	701110	Sportives (gym, piscine.....)	3 000,00
601120	Loisirs et cultures :		41 000,00	701120	Loisirs et cultures :	26 000,00
	Cinéma	16 500,00			Cinéma	12 000,00
	Spectacles : (théâtre, spectacle,sport.....)	24 500,00			Spectacles : (théâtre, spectacle,sport)	14 000,00
601130	Séjours		67 500,00	701130	Séjours	39 150,00
601140	Activités Noël		32 600,00			
	Bons cadeaux enfants	10 000,00				
	Noël spectacle enfant :	7 300,00				
	Noël Goûter enfants :	7 300,00				
	Repas de Noël s ecteurs :	6 000,00				
	Repas de Noël Courbevoie :	2 000,00				
601160	Noël agents 36€ x 380 + 10€ x 50		14 180,00			
601180	Repas annuel		22 000,00	701180	Repas annuel (200 x 22)	4 400,00
601190	Rencontre Inter Agence 2025		9 000,00	701190	Rencontre Inter Agence 2025 (25 x 120)	3 000,00
601200	Social (Retraite, naissance, décès, maladie, aides aux familles, événements de cohésion ...)		9 500,00			
601500	Social (Chèques vacances)		240 000,00	701510	Social (Chèques vacances)	135 000,00
				706000	Cotisations (380 adhérents agence X 21€)	7 980,00
606400	Fournitures de bureau		100,00			
615000	Photocopieur location maintenance		1 500,00			
616000	Assurance		500,00			
622600	Expert comptable & Commissaire aux comptes		13 000,00			
625000	Déplacement missions réception		2 500,00			
626000	Frais postaux		160,00			
627000	Services bancaires et assimilés		400,00			
628700	Site web de communication		2 790,00			
				740000	Subvention agence (base 380 adhérents)	292 600,00
641000	Rémunération du personnel (brut)		32 000,00			
645000	Charges sociales (patronales)		14 500,00			
647000	Autres charges sociales (cantine, )		1 000,00			
658000	Charges de gestions courantes		900,00	758000	Produits de gestion courante	1 000,00
	Total part fixe (comptes 606400 à 658000)	69 350,00				
	<b>TOTAL DEPENSE S</b>		<b>512 130,00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>512 130,00 €</b>